

## CR CAPD MOUVEMENT DU 25 MAI 2018

administration : DASEN ? DASEN adjoint, responsables pôle 1er degré, secrétaire générale, IENs

représentants : SNUipp-FSU (7), SE-UNSA (4), SGEN-CFDT (2)

Lecture des déclarations des organisations syndicales.

Approbation du CR de la CAPD du 22/02/2018. A l'unanimité,

A propos des directeurs et de leur charge de travail. Le DASEN répond :

« Les directeurs ne sont pas les laquais des personnes extérieures donc ils ne sont pas tenus de répondre au téléphone pendant la classe. »

Réponse du SNUipp-FSU : « Merci Monsieur Le Directeur Académique, grâce à vous l'allègement des du travail des directeurs commence. »

Monsieur Bourel insiste sur le fait que les inspecteurs donnent des directives et qu'il ne s'agit aucunement de pressions.

### **Mouvement :**

Il y avait 482 participants. 226 ont été mutés. 150 sont maintenus sur leur poste. 106 n'ont pas d'affectation à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement. 6208 vœux ont été émis. 32 postes restent vacants.

Lecture du mouvement : pas d'erreur relevée.

### **Questions diverses**

Seul le SNUipp-FSU a présenté des questions. Les réponses suivent.

Concernant **les postes inter degré**, cela reste très opaque. C'est la CAPA qui gère le dossier. Le SNUipp-FSU regrette le manque de transparence en CAPA (quels postes demandés par les collègues ? Est-ce que les CAPPEI sont différenciés pour l'attribution des postes?)

### **Postes à profil**

Il n'y a pas de classement pour les postes dédoublés. C'est le barème qui départage tous les enseignants avec avis favorable ou très favorable (les deux avis sont pris en compte indifféremment).

SNUipp-FSU : y a-t-il eu des avis défavorables pour les enseignants s'étant présentés à l'entretien ?

Adm : Oui, il y en a eu.

Mr Haydont rappelle que les participants au mouvement doivent bien mettre tous les postes qui les intéressent dans l'ordre de leur préférence.

SNUipp-FSU : les dispositifs occasionneront-ils des augmentations de décharge de direction s'il y a lieu ?

Adm : les dispositifs n'abondent pas les décharges. Il ne s'agit pas de classes. (sic!)

### **CAPPEI :**

Tous les collègues ayant un poste à titre définitif mais n'ayant pas tous les modules requis seront inscrits d'office aux modules de spécialisation manquant.

Volume académique : 10 dans le 1er degré – 20 dans le 2<sup>nd</sup> degré

9 collègues seront donc envoyés en formation.

### **Départ en formation :**

7 collègues demandaient à partir en formation. Toutes les candidatures ont été acceptées. Monsieur Bourel souhaite que les formations demandées soient en adéquation avec le métier. Les postes libérés par les collègues qui ont demandé une formation ne seront proposés qu'à la 3<sup>ème</sup> phase sous réserve de leur acceptation par les universités.

Budget octroyé : 136 000 euros

Postes adaptés

SNUipp-FSU : Les aménagements non utilisés seront-ils réaffectés en terme de décharge ?

Adm. : cela se décidera-t-il au niveau départemental ou académique ? Nous n'avons pas l'information .

### **Directions restées vacantes :**

La priorité sera donnée aux collègues de l'école charge aux IEN de les interroger pour savoir si quelqu'un est intéressé.

Postes à exigences particulières : ils seront proposés dès lundi via la messagerie académique et les collègues souhaitant postuler auront jusqu'au 4 juin pour le faire.

### **EREA**

D'après Monsieur Bourel, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur l'avenir de l'EREA. Mais ça peut changer l'année prochaine...

Aides administratives : elles sont appelées à disparaître selon la politique nationale.

Les services civiques n'ont pas vocation à remplacer les aides administratives. Cela serait dénaturer leur mission.

### **Direction**

Monsieur Bourel n'a pas d'hostilité pour la création d'un groupe d'échange sur la direction. Il donne un oui de principe mais la demande doit être précisée quant à l'objectif de ce groupe d'échange.

### **Temps partiel sur autorisation :**

Pour l'instant aucune visibilité. La priorité sera donnée au service. Monsieur Bourel relève des situations aberrantes de demande de temps partiel. Il y aurait eu les années précédentes des temps partiels autorisés non justifiés.

Pour le directeur académique, les ineat-exeat représentent le seul levier de RH pour résoudre et aider des situations difficiles,

### **Priorité médicale :**

La priorité médicale protège pendant 3 ans en cas de mesure de carte scolaire. A chaque participation au mouvement il faut refaire une demande de priorité médicale.

### **INEAT EXEAT**

Monsieur Bourel ne souhaite pas retenir les gens. Il accepterait tous les INEAT et regardera les demandes avec bienveillance pour les exeat.